

Une question de sécurité routière...

Rendre la route lisible : c'est la vocation première de l'entretien des bords de route. En virage, aux abords d'un carrefour ou pour lire un panneau, le fauchage de la végétation doit offrir des conditions de circulation optimales.

d'écologie...

Des corridors naturels

1. Écosystème

L'extension urbaine que connaît notre département ainsi que les aménagements routiers ont réduit les espaces naturels de faune et flore locales. Les bords de route sont devenus de vrais corridors naturels abritant autant de refuges pour les petits animaux que pour les plantes.

2. Abandon des produits phytosanitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries et des promenades accessibles au public. Seuls les produits utilisables en agriculture biologique peuvent être utilisés pour entretenir les espaces publics. Fortement engagé dans la protection de l'environnement, le Conseil départemental privilégie, depuis 2010, des méthodes alternatives aux pesticides (couvre-sol, minéralisation,...)

3. Plantes indésirables

Dans la majorité des cas, les plantes indésirables proviennent de milieux exogènes qui, en se développant dans notre environnement, provoquent la disparition d'autres espèces. Pour remédier à ce problème, les gestes écocitoyens à tenir consistent à privilégier l'achat de plantes endogènes, tout en évitant les rejets dans les cours d'eau et autres espaces naturels.

Communication

Ce message écoresponsable est porté à la connaissance de tous les usagers par des panneaux implantés le long des routes et voies départementales lot-et-garonnaises.

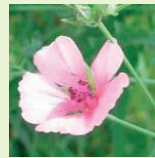
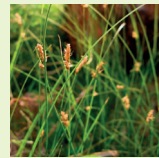
et de biodiversité !

Des plantes à protéger

De nombreuses plantes issues de la biodiversité locale fleurissent sur le bord des routes. Cependant, le système de coupe intensive précédemment utilisé tendait à la faire disparaître. Cette richesse botanique est désormais préservée.

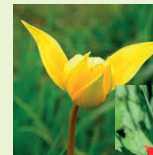
Plantes locales protégées

le carex divisa

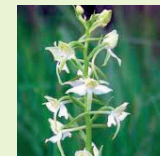


la guimauve
chanvre

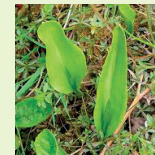
la tulipe ajenaise
(jaune et rouge)



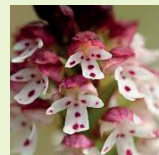
l'orchis
incarnat



l'orchis à
deux feuilles

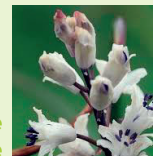


la langue de
serpent



l'orchis verdâtre

la jacinthe
romaine



Renseignements

Conseil départemental

Direction Générale Adjointe
des Infrastructures et de la Mobilité
6, bis boulevard Scaliger
47000 AGEN

Tél : 05 53 69 41 01

Fax : 05 53 47 84 33

www.lotetgaronne.fr

Le Département de Lot-et-Garonne exploite et entretient plus de 3 000 km de routes et voies de circulation douce.

Grâce à son plan d'intervention « fauchage et débroussaillage » (PIFD), il garantit les conditions nécessaires à une circulation en toute sécurité tout en préservant l'environnement.

Entretien des routes en Lot-et-Garonne

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne entretient plus de 3 000 km de voies :

- > 2 960 km de réseau routier ;
- > 76 km de berges de Baise ;
- > 87 km de voie verte le long du canal de Garonne ;
- > 15 km de voies vertes entre Le Temple-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot.

Les objectifs majeurs :

- > limiter la hauteur de l'herbe sur les dépendances départementales routières et navigables pour garantir la sécurité des usagers ;
- > préserver la faune et la flore locales ;
- > éradiquer les végétaux indésirables tels que le chardon, l'ambrosie ou la myriophylle du Brésil ;
- > agrémenter le parcours des usagers par une mise en scène des paysages traversés.

Les actions principales :

- > nettoyage 4 fois par an des voies vertes ;
- > fauchage 3 fois par an des bords de route.

Les moyens :

- > 15 engins de fauchage ;
- > 140 agents chargés de l'entretien ;
- > 7 marchés de service.

La méthode : la gestion différenciée des dépendances routières.

Qu'est-ce que la gestion différenciée des dépendances routières ?

C'est l'entretien raisonné des bords de routes. Il comprend notamment :

- > le fauchage ;
- > le débroussaillage ;
- > le curage des fossés.

Concrètement, cette action est traduite par :

- > une hauteur de coupe de l'herbe à 10 cm ;
- > une réduction et un décalage des coupes dans la saison ;
- > des techniques alternatives de désherbage, soucieuses de la protection de l'environnement ;
- > une utilisation d'outils de coupe adaptés (lamier, sécateur) pour la végétation ligneuse ;
- > la prise en compte de contraintes contre la propagation des incendies en milieu forestier, la lutte contre les plantes indésirables, la préservation des activités riveraines agricoles, la protection de la flore et de la faune remarquables et/ou protégées ainsi que la valorisation des produits de fauche.

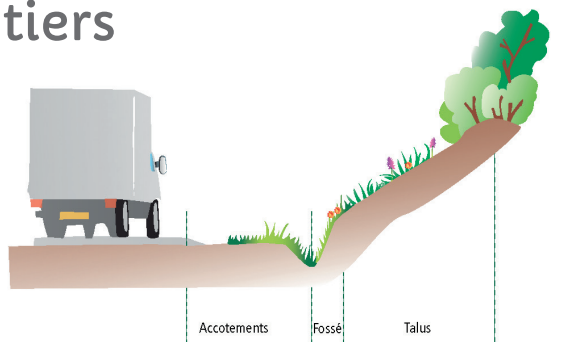
Parce que les enjeux de sécurité, de sauvegarde du patrimoine et d'écologie ne sont pas les mêmes en fonction de l'éloignement de la chaussée, 3 zones ont été identifiées pour un traitement « différent ».

Les 3 zones des abords routiers

Les **accotements** font l'objet d'une première intervention en début de saison dite « coupe de sécurité » pour dégager les abords immédiats de la chaussée.

Les **fossés** destinés à collecter les eaux sont traités dans un deuxième temps. Ils sont fauchés afin de préserver leur capacité de drainage.

La dernière intervention concerne les **talus**. Ils sont gérés de façon extensive. L'entretien des talus empêche les arbustes et les arbres de s'installer.



Plan de fauchage

Calendrier des 3 coupes (schéma) :

1^{re} coupe dite de sécurité

Durée : 2 semaines - Date de fin : début juin.

Zones concernées :

- > les accotements, fauchés sur une largeur de 1,60 m (ou 3 m sur les routes principales) ;
- > points sensibles (virages, carrefours, abords des panneaux...).

2^e coupe dite de propreté

Durée : 3 semaines environ - Date fin : mi-juillet

Zones concernées : *idem* première coupe, accotements en entier et fossés.

3^e coupe dite « complète »

Durée : 4 mois environ - Date fin : mi-décembre

Zones concernées : ensemble des dépendances routières, en intégrant le débroussaillage des zones éloignées de la chaussée (délaissés, talus, etc.)

